MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS
---

DIRECTION DE CABINET
---

Coordination du Projet Régional d'Amélioration
des Corridors des Transports Routier et Fluvial
en Afrique Centrale
---

N°144/26/METP/DIRCAB/UGP/PRACAC.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité Travail
---

Bangui, le 06 NOV 2026

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**
**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE**
**********

| | |
|---|---|
| NOM DU PAYS : | REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE |
| NOM DU PROJET : | **PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DES TRANSPORTS ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE** |
| N° IDENTIFICATION : | P 175235 |
| FINANCEMENT : | BANQUE MONDIALE |
| N° DU DON IDA : | E 215 - CF |
| INTITULE DE LA MISSION : | **Recrutement d'un Consultant chargé d'élaborer un Règlement commun fixant les conditions générales d'entretien, d'exploitation et de contrôle des travaux d'aménagement des voies navigables.** |
| N° DE REFERENCE DU STEP : | PRACAC-44/SC/CI/25. |

1. La République Centrafricaine a obtenu un Don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir le coût du Projet Régional d'Amélioration des Corridors des transports Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC). L'objectif du Projet est d'améliorer la Connectivité régionale et le commerce entre la République Centrafricaine et la République du Congo. Pour la République Centrafricaine, il s'agit de relever les défis identifiés le long du corridor multimodale transport fluvial et routier afin de redynamiser et soutenir l'activité économique de la sous-région le long du corridor 13 de manière durable, résiliente au climat et pus sûre en atténuant la dépendance actuelle vis-à-vis du corridor routier Bangui -Douala.

2. Concernant les activités à mettre en œuvre, il s'agira de : (i) remettre en état les infrastructures prioritaires de transport, (ii) faciliter le commerce aux niveaux régional/bilatéral et local, (iii) améliorer la gouvernance et capacité institutionnelle au niveau régional, (iv) assurer la soutenabilité financière du secteur, la pérennité des investissements et la maintenance et, (v) améliorer les infrastructures socioéconomiques pour avoir un réel impact local. Le projet se concentre sur la RCA et le Congo mais vise à avoir des retombées spatiales potentiellement bénéfiques pour quatre (4) pays au niveau sous-régional, à savoir le Congo, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Tchad.

3. Pour la République Centrafricaine, le Projet est élaboré autour de cinq (5) composantes dont les principales activités retenues sont :
   - La construction de la section de route Bossembélé – Bossangoa ainsi que les voies rurales d'accès au corridor ;
   - La remise en état d'infrastructures portuaires le long du fleuve Oubangui ;
   - Et quelques infrastructures sociocommunautaires ciblées le long du corridor.

4. Le Gouvernement de la République Centrafricaine a donc l'intention d'utiliser une partie des ressources du Don pour financer les services d'un **Consultant individuel chargé d'élaborer un Règlement commun fixant les conditions générales d'entretien, d'exploitation et de contrôle des travaux d'aménagement des voies navigables pour la CICOS.**

5. Les tâches exhaustives du poste sont décrites dans les termes de référence de la mission et sont à retirer au Secrétariat de la Coordination du Projet PRACAC situé au Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics à l'adresse indiquée au point 11 ou envoyer par courrier électronique à la demande des candidats intéressés.

6. La Coordination du Projet invite les candidats (consultants individuels) intéressés à manifester leur intérêt pour le poste décrits ci-dessus.

7. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services demandés. Le dossier de candidature comprendra les éléments essentiels suivants :
   - Une lettre de motivation précisant comportant l'adresse du Candidat (Téléphone, Email) ;
   - Un curriculum vitae détaillé, certifié, mis à jour, avec trois (3) références professionnelles à contacter, les copies légalisées des diplômes et les copies des attestations de travail.

   Les Experts seront recrutés sur la base de leurs qualifications académiques, de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leur capacité à réaliser la mission. Les numéros de téléphones valides des écoles/universités fréquentées ainsi que des Employeurs passés et actuels devront être ajoutés au CV.

   Les étapes du recrutement sont les suivants : (i) comparaison des dossiers de candidature et (ii) entretien/interview. La Coordination se réserve le droit de vérifier l'ensemble des informations fournies par les candidats lors de la procédure de sélection.

8. Il est porté à l'attention du Consultant que les dispositions du paragraphe 7.32 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale », **7ème édition du 1er Septembre 2025,** relatives au recrutement des Consultants Individuels sont applicables. La participation des Fonctionnaires est sujette à l'application des dispositions du paragraphe 3.23 dudit Règlement.

9. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de comparaison des CV telle que décrite dans le Règlement de « Passation des marchés dans le cadre du financement des Projets de Développement « Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants », 7ème édition du 1er Septembre 2025, accessible sur le site Web de la Banque Mondiale sur http: //www.worldbank.org/procurement en cliquant sur « New Policy and Regulations »

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir les Termes de Référence de la mission à l'adresse ci-dessous et aux heures des bureaux de 9 heures à 15 heures à compter de la date de publication du présent avis.

11. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées par porteur sous pli cacheté en trois (3) exemplaires ou envoyer par courrier express au plus tard le **Mardi 25 Novembre 2026 à 13 heures, heure locale** à l'adresse suivante :

    Attention : Monsieur **Noël NGOYA**
    Coordonnateur du PRACAC au Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics
    B.P. 978 Bangui – République Centrafricaine
    Tél. : (+236) 75 56 07 79 / (+236) 75 50 33 17
    Courriel : ngoyawambai@yahoo.fr /biguekola@yahoo.fr / g.pounaba@yahoo.com

**N.B. : les candidatures soumises par voie électronique ne sont pas autorisées.**

12. Elles doivent être transmises avec la mention : **« Manifestation d'intérêt – Recrutement d'un Consultant d'élaborer un Règlement commun fixant les conditions générales d'entretien, d'exploitation et de contrôle des travaux d'aménagement des voies navigables ».**

**Le Ministre d'Etat chargé de l'Equipement et des Travaux Publics**

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
LE MINISTRE D'ETAT

**Arthur Bertrand PIRI**